

## PROCEDURE D'OBTENTION DES DIPLOMES

Ce livret de formation est une pièce essentielle du nouveau système de formation fédérale, il reflète l'activité et la formation du cadre technique fédéral. Il a pour but d'accumuler les attestations de réussite des modules de formation ou de stage que vous obtenez tout au long de votre parcours de formation. Vous en êtes le seul détenteur.

Pour obtenir le diplôme visé, vous devez présenter au Comité Régional toutes les attestations concernant ce diplôme. Par exemple, vous voulez valider le diplôme Entraîneur Jeunes option VTT, vous devez envoyer au Comité Régional, ce livret de formation avec les attestations suivantes :

- ✓ la préformation
- ✓ le PSC1
- ✓ le module commun entraîneur
- ✓ le module des activités du VTT
- ✓ le stage pratique en situation

Après visa du Conseiller Technique et Sportif ou du responsable des formations de votre Comité Régional, cette demande est transmise à la Fédération Française de Cyclisme qui éditera votre diplôme.

### Tableau récapitulatif des attestations nécessaires pour obtenir un diplôme fédéral

Diplômes	Animateur jeunes	Entraîneur jeunes option CT	Entraîneur jeunes option VTT	Entraîneur jeunes option BMX	Entraîneur club	Entraîneur cyclisme pour tous	Entraîneur club expert option ....
Attestation							
PSC1	X	X	X	X	X	X	
Préformation	X	X	X	X	X	X	
Activités du vélo	X						
Commun entraîneur		X	X	X	X	X	
Activités du CT		X					
Activités du VTT			X				
Activités du BMX				X			
Stage pratique de club	X	X	X	X	X		
Spécialité 1 de votre choix.....					X	X	
Spécialité 2 de votre choix.....					X		
Thématique de votre choix .....						X	
Copie du diplôme d'entraîneur club							X
Commun entraîneur expert							X
Perfectionnement de votre choix							X
Stage pratique tutoré par le CTS							X

Si vous êtes titulaire d'un ancien diplôme (BF1, BF2 ou BF3) vous devez fournir une copie de ce diplôme à la place des attestations de module concernées. Un tableau des équivalences entre les anciens brevets fédéraux et les diplômes fédéraux est consultable sur le site fédéral. Les titulaires des « anciens » diplômes fédéraux doivent passer le PSC1

Pour tout autre renseignement : [http://www.fcc.fr/a\\_Formation/Benevoles/index.asp](http://www.fcc.fr/a_Formation/Benevoles/index.asp)